

REPUBLIQUE FRANÇAISE - LIBERTE EGALITE FRATERNITE DEPARTEMENT DE L'HERAULT CANTON DE PIGNAN

Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le

ID: 034-213402597-20240408-DCM2024_22-DE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

MAIRIE DE SAINT GEORGES D'ORQUES

Nombre de membres
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24

DCM 22-2024
Date de la convocation :
mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents:

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert, ESTRADE Nathalie, RUST Albert, NICOLAS Pierre, SCHULIAR Christian, CHOMEL Chantal **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MAILLE Dany, MASSONNET Christian, GIRAUDON Nicolas, BLOND Laurent, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, MALDONADO Stéphane, BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine, **Conseillers-ères**,

Absents-es et représentés-ées :

GUILLET Marie par MAILLE Dany, CASQUEL Stéphanie par CARMONA Robert, ANGLES Thierry par ARTERO Sandrine, CAZILHAC Jean-Marc par BOUCHAMI Muriel.

Absents-es et excusés-ées

VALETTE Martine, TESSIER Sandra, SCHMITT Jérome, DEANJEAN Lucie, LEYRAT Cédric.

COMPTE DE GESTION 2023- APPROBATION

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le document comptable établi par le receveur municipal, qui retrace l'ensemble des opérations financières de la commune pour l'exercice 2023.

Il correspond aux opérations décrites dans le compte administratif de l'exercice 2023, établi par le Maire, ordonnateur de la commune. Il est établi en euros.

Il est demandé de voter ce compte de gestion;

Le Compte de gestion est voté à l'unanimité

IT CONFORME

Jean-François AUDRIN.